

## PROGRAMME

## Perfectionner sa pratique

Selon les dernières données de l'organisation mondiale de la santé (OMS), les troubles anxieux sont les troubles mentaux les plus courants dans le monde. En France, une enquête menée en 2021 a révélé que 16 % des personnes âgées de 15 à 75 ans ont déclaré avoir souffert de troubles anxieux au cours des 12 derniers mois.

Nous avons tous mille et une raisons d'avoir des coups de fatigue, des coups de déprime, des montées de stress ou d'anxiété. Pour ne pas les laisser s'installer et prévenir les récurrences, l'homéopathie est une option sans risques et terriblement efficace.

- Fatigue chronique
- Troubles paniques
- Phobies sociales
- TOC

Samedi 13 janvier 2024  
9h00-17h00  
150€

Mise à jour du programme : septembre 2023

Inscription en ligne sur [ffsh.fr](http://ffsh.fr)  
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :  
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession :  Médecin  Sage-femme  Pharmacien

Spécialité : \_\_\_\_\_

Statut :  Libéral(e)  Salarié(e)  Mixte \_\_\_\_\_

RPPS : \_\_\_\_\_ Adéli : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Facturation :  Adresse professionnelle  Adresse personnelle

Autre adresse : \_\_\_\_\_

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,  
joindre un justificatif professionnel

Perf Toulouse 13 janvier 24

**Titre** : Perfectionnement en homéopathie : L'homéopathie dans le syndrome de fatigue chronique et les troubles anxieux

**Durée** : 7h00

**Tarif** : 150€ journée, repas et pauses inclus. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site ffsf.fr, le montant de l'adhésion à la FFSH (fixé à 23€). Possibilité de régler par chèque ou par CB en ligne.

**Prise en charge** : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée . Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](http://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

**Date et lieu** :

• Novotel Toulouse Purpan Aéroport - 23 impasse de Maubec - 31300 Toulouse • samedi 13/01/24

**Intervenant** : Dr Philippe Marchat, médecin généraliste, expert en homéopathie.

**Pré-requis** : Être professionnel de santé : médecin, pharmacien, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.

**Objectifs généraux** : Compléter ses connaissances en homéopathie et connaître la démarche et les possibilités de l'homéopathie dans la prise en charge de différentes pathologies de fatigue et d'anxiété.

**Modalités d'évaluation** : Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

**Méthode et outils** : • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

**Modalités d'inscription** : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

**Contact** : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 •  [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)



**Politique des données personnelles** : [Cliquez ici](#)

**Conditions Générales de Ventes**

**Objet et champ d'application** : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

**Documents contractuels** : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

**Prix, facturation et règlement** : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

**Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé** : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

**Conditions d'annulation** : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr). Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

**Loi applicable** : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

## Questionnaire obligatoire

**Votre parcours :**

- J'ai suivi la Périnat
- J'ai suivi la FIH
- J'ai suivi la FSH
- J'ai suivi une formation dans une autre école
- précisez : .....

**Vous vous formez en homéopathie :**

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre : .....

**Vos attentes :**

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapie homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

**Par quels moyens pédagogiques ?**

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Travail chez soi important
- Autre : .....

**Votre formation sera réussie si... :** .....

.....

.....

.....